



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

Formulaire pour les organisations

**Demande de participation aux procédures et demande de réparations devant la CPI
Pour les victimes - organisations ou institutions**

SECTION A

INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION/INSTITUTION

1. L'organisation/institution a-t-elle déjà soumis une demande de participation ou de réparations auprès de la CPI ?
 Oui Non

2. Si oui et si l'organisation/institution a déjà un numéro de dossier, veuillez l'indiquer :

, ,

3. Nom(s) de l'organisation/institution :

4. Adresse actuelle de l'organisation/institution :

Village/commune/ville : TOMBOUCTOU

District/province/région _____

Pays : MALI

5. Date et lieu de constitution, de création et/ou d'immatriculation de l'organisation/institution.

Veuillez indiquer toutes les informations pertinentes
de plusieurs siècles

Date de constitution, de création et/ou d'immatriculation

Plusieurs siècles

Lieu de constitution, de création et/ou d'immatriculation

TOMBOUCTOU

6. Quel était le statut juridique de l'organisation/institution à la date où ont eu lieu les événements allégués ?

Veillez fournir des preuves de la constitution, de la création et/ou de l'immatriculation de l'organisation/institution à la date des événements allégués (certificat de constitution ou d'immatriculation par exemple).

- Organisation non gouvernementale, caritative ou à but non lucratif (organisation créée dans le but de fournir des services bénévoles, notamment religieux, éducatifs, artistiques, scientifiques, sociaux ou caritatifs à l'ensemble ou à une partie de la communauté)
- Organisation caritative ou à but non lucratif
- Organisme statutaire (par exemple : agence gouvernementale, école publique, hôpital)
- Société ou organisme privé (par exemple : établissement privé d'enseignement, entreprise de communication ou de média, hôpital privé ou clinique)
- Institution au service des membres d'une communauté (société coopérative, société de crédit immobilier ou institution de micro-finance)
- Partenariat
- Autres – Précisez : _____

7. Nom de la personne qui présente la demande au nom de l'organisation/institution :

Veillez donner tous les noms, aussi complets que possibles.

8. Nationalité de la personne présentant la demande :

9. Comment la personne présentant la demande peut-elle être contactée ?

Veillez donner autant d'informations que possible.

Numéro(s) de téléphone : _____

Rue : _____ Numéro/parcelle : _____

Boîte postale : _____ Secteur/quartier/zone : _____

Village/commune/ville/camp : _____

Comté/paroisse : _____

District/province/région : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Email: _____

10. Profession et titre de la personne présentant la demande :

11. Quelle(s) preuve(s) d'identité la personne présentant la demande fournit-elle ?

Veillez pr[]
[redacted]

12. En quelle qualité cette personne agit elle au nom de l'organisation/institution ?

Veillez fournir un document prouvant cette qualité.

Représentant autorisé de l'organisation/institution
(par exemple : administrateur ou président de société)

Représentant légal

Autre - Veuillez préciser : [redacted]

13. Quelle(s) langue(s) la personne présentant la demande parle-t-elle ?

[redacted]

14. Quelqu'un aide-t-il la personne présentant la demande à remplir ce formulaire ?

Oui Non

15. Si oui, comment s'appelle cette personne et à quelle organisation appartient-elle (le cas échéant) ?

[redacted] (nom) [redacted] (organisation)

16. Un interprète aide-t-il la personne présentant la demande à remplir ce formulaire ?

Oui Non

11. La personne présentant la demande doit fournir une preuve d'identité, par exemple : une carte nationale d'identité, un certificat de naissance, une carte d'électeur, un passeport, un permis de conduire, une carte d'étudiant ou d'employé, une lettre émanant d'une autorité locale, une carte d'enregistrement délivrée dans un camp, une carte délivrée par une organisation humanitaire, un document fiscal ou tout autre document établissant son identité.

SECTION B

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) CRIME(S) ALLÉGUÉ(S)

17. Qu'est-il arrivé à l'organisation/institution ? Décrivez les événements de manière aussi détaillée que possible.

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez présenter les réponses à cette question sur un feuillet supplémentaire.

ce jour de [redacted] c'était [redacted]
totale chez nous. de même ce jour là
beaucoup d'entre nous n'ont pas
mangé.
Ils sont arrivés nombreux (une vingtaine)
en criant Allahou Akbar.

Ils ont chassés les jeunes et les enfants de cette zone de [REDACTED] [REDACTED]. Ils ont commencé à détruire [REDACTED] jusqu'à faire tomber tout l'édifice à terre.
(Force Percut à Dieu et Nous on pleure)

18. Quand les événements se sont-ils déroulés ?

Si possible, veuillez préciser les jour(s), mois et année(s) ou, si vous ne connaissez pas les dates exactes, donnez toute information qui permettra de les établir.

C'était [REDACTED] le 12, le [REDACTED] 2012

19. Où les événements se sont-ils déroulés ?

Si nécessaire, joignez un croquis ou une carte indiquant le lieu.

A TOMBOUCTOU à [REDACTED] de [REDACTED]

19. Veuillez être le plus précis possible et, si vous le pouvez, indiquez le district, la province ou la ville la plus proche.

20. Selon l'organisation/institution, qui est responsable des événements ?

Dans la mesure du possible, expliquez pourquoi l'organisation/institution pense cela.

Le vrai responsable c'est Al Qaeda Ag Al Mahdi

SECTION C**INFORMATIONS SUR LES DOMMAGES, PERTES OU PRÉJUDICES SUBIS**

21. Le bien endommagé était :

Cochez la ou les cases pertinentes.

- Consacré à la religion
 Consacré à l'enseignement
 Consacré aux arts
 Consacré aux sciences
 Consacré à la charité
 Un monument historique
 Un hôpital
 Un lieu ou un objet utilisé à des fins humanitaires
 Autre - Précisez : _____

22. Quels dommages directs le bien a-t-il subi du fait des événements allégués ?

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez présenter les réponses à cette question sur un feuillet supplémentaire.

Mon entourage et moi-même souffrons non seulement moralement mais aussi pour _____

 depuis ce moment là.

22. Il peut s'agir, entre autres, de dommages causés à des terres, des bâtiments, des biens meubles (matériel ou équipements), des monuments, cimetières, ou de dommages à l'environnement (par ex. à des sources d'eau)

SECTION D**PARTICIPATION À LA PROCÉDURE**

23. L'organisation/institution souhaite-t-elle participer, c'est-à-dire présenter ses vues et préoccupations dans le cadre de procédures devant la CPI ?

Oui Non

24. Si oui, pourquoi l'organisation/institution souhaite-t-elle participer à la procédure ?

présenter nos opinions, notre volonté à chaque fois

23. Généralement, une organisation/institution expose ses vues et préoccupations par l'intermédiaire d'un avocat/du représentant de la Haye. Dans un petit nombre de cas, une personne pourrait participer en personne au nom de l'organisation/institution, mais ce n'est pas une obligation.

SECTION E**RÉPARATIONS**

25. L'organisation/institution souhaite-t-elle demander réparation ?

L'organisation/institution veut-elle que quelque chose soit fait en raison de ce qu'elle a subi ?

Oui Non

26. Si oui, que voudrait l'organisation/institution ?

*Qu'en nous indemnise totalement
et si possible fait de suite
parce qu'on souffre vraiment*

27. Selon l'organisation/institution, si des réparations sont accordées, qui devrait en bénéficier ?

Cochez plusieurs cases, si nécessaire.

- L'organisation/institution
 Autres (veuillez préciser)

25/26. Qu'attend l'organisation/institution si l'accusé est déclaré coupable? Les réparations peuvent être tout ce qui peut aider l'organisation/institution à réparer le préjudice subi. Il peut s'agir d'une indemnisation de diverses formes d'assistance, de la restitution des terres ou biens volés et/ou de mesures symboliques ou morales telles que la présentation d'excuses et l'édification de monuments. Veuillez énumérer toutes les mesures que l'organisation/institution souhaiterait voir prises.

SECTION F**REPRÉSENTATION LÉGALE**

28. L'organisation/institution a-t-elle un avocat ?

Oui Non

29. Si l'organisation/institution n'a pas d'avocat, souhaiterait-elle que la CPI l'aide à en trouver un ?

Oui Non

30. En attendant qu'elle en ait un, l'organisation/institution souhaite-t-elle être représentée par les avocats de la Cour chargés de veiller aux intérêts des victimes (Bureau du conseil public pour les victimes) ?

Oui Non

31. Si l'organisation/institution a un avocat, veuillez fournir ses coordonnées :

Nom : *Maitae* [REDACTED]

Adresse : *AVOCHI CONSEIL CPI*

Email: _____ Numéro(s) de téléphone : _____

28. Pour représenter des victimes de van la CPI, un avocat doit figurer sur la liste des conseils agréés par la Cour. Les avocats qui ne figurent pas sur cette liste peuvent demander à y être inscrits.



30. Le Bureau du conseil public pour les victimes est un bureau indépendant au sein de la Cour qui veille aux intérêts juridiques des victimes et qu'il les représente gratuitement.

SECTION H**SIGNATURES****SIGNATURE DE LA VICTIME**

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances
- Si j'ai désigné une personne pour agir en mon nom à la question 14 du présent formulaire, je donne mon consentement à cette personne pour qu'elle agisse en mon nom

Signature de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date :  2012
(jour) (mois) (année)Lieu : **SIGNATURE DE LA PERSONNE AGISSANT AU NOM DE LA VICTIME**

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances

Si la victime agit en son nom propre et a répondu « oui » à la question 13, il est inutile de remplir cette partie du formulaire.

Signature de la personne agissant au nom de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date : _____
(jour) (mois) (année)

Lieu : _____

RAPPEL

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE JOINTS AU PRÉSENT FORMULAIRE.

Pour la victime :

- Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- Photocopie du dossier médical ou documents similaires

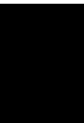
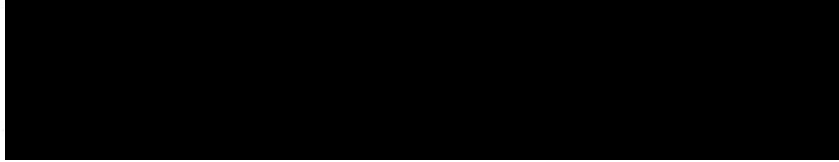
Pour la personne agissant au nom de la victime (le cas échéant) :

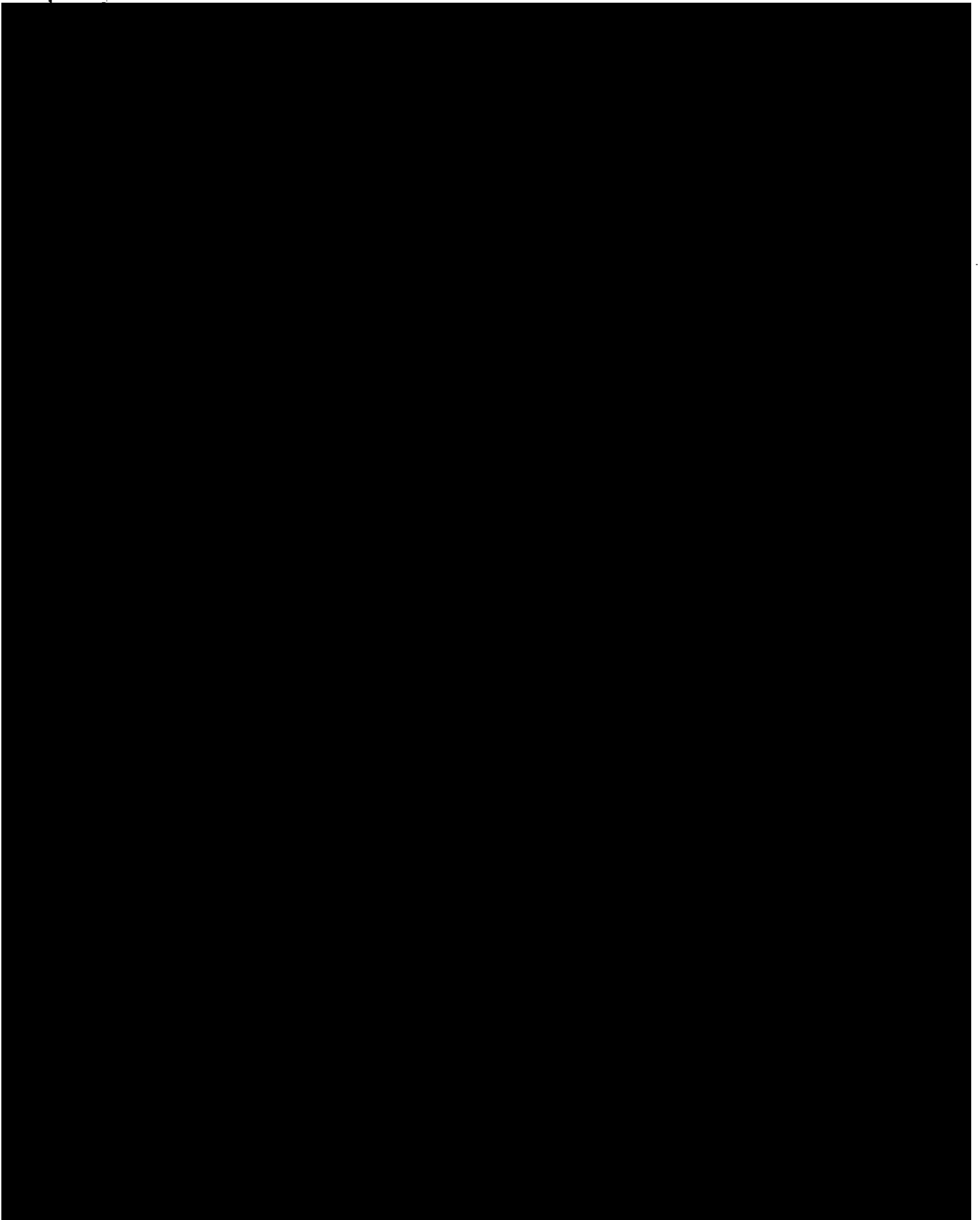
- Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- Photocopie des preuve des liens avec la victime (OBLIGATOIRE sauf si la victime est un adulte qui a donné son consentement)

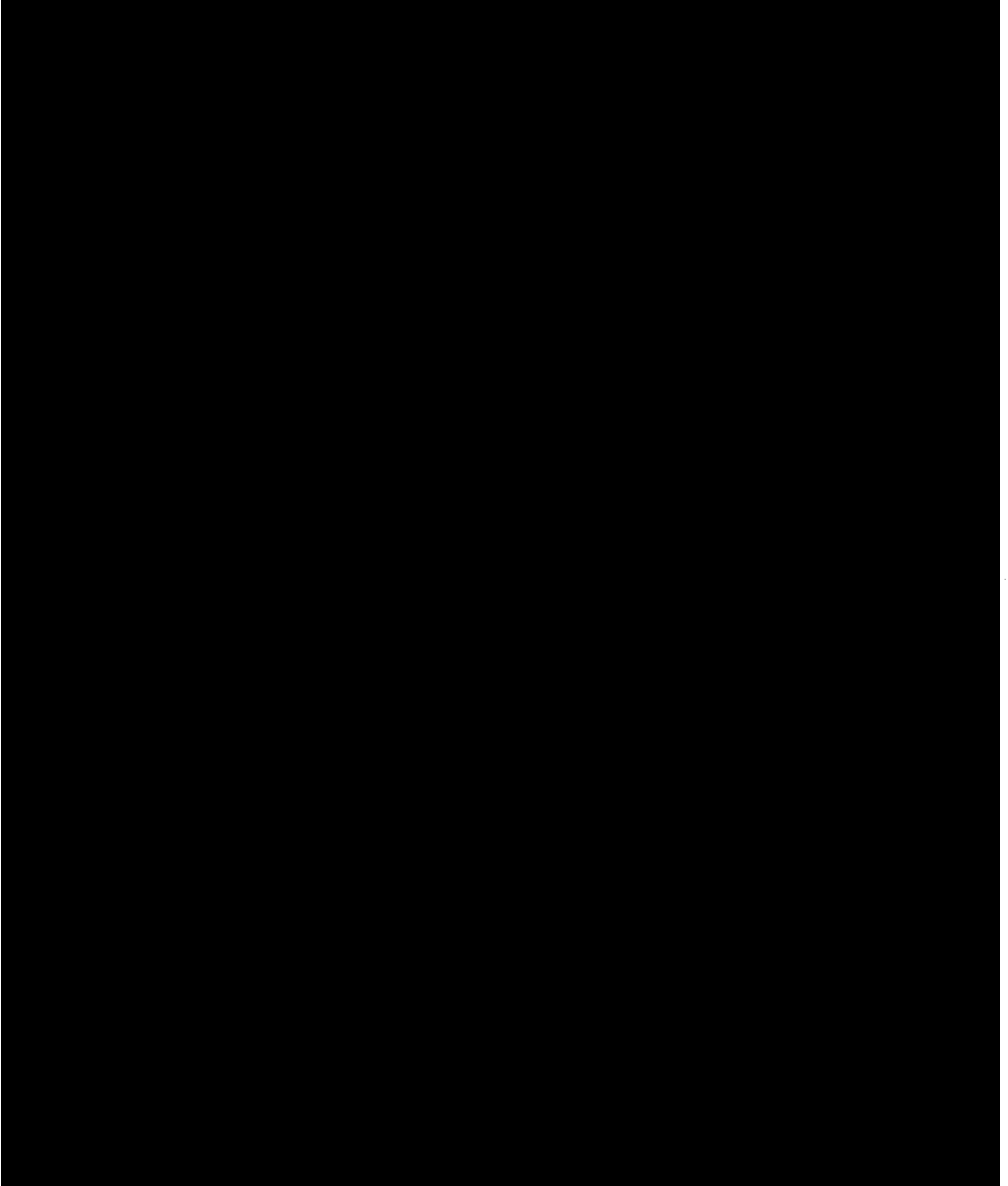
REMARQUE

Le présent formulaire et la procédure de demande sont gratuits.

La CPI ne prélève de frais à aucun stade de la procédure.







5. Selon la victime, si des réparations sont accordées, qui devrait en bénéficier ?

Cochez plusieurs cases, si nécessaire.

- La victime
 La famille de la victime
 La communauté de la victime (veuillez préciser quelle communauté) _____
 Autres : _____

SECTION F

REPRÉSENTATION LÉGALE

36. La victime a-t-elle un avocat ? Oui Non

37. Si la victime a un avocat, veuillez fournir ses coordonnées :

Nom : Naïhe _____

Adresse : Avocat Conseil CPI _____

Email : _____ Numéro(s) de téléphone : _____

36. Pour représenter des victimes devant la CPI, un avocat doit être inscrit sur la liste des conseils de la Cour. Les avocats qui ne figurent pas sur cette liste peuvent demander à y être inscrits.

38. Si la victime n'a pas d'avocat, souhaiterait-elle que la CPI l'aide à en trouver un ?

Oui Non

39. En attendant qu'elle en ait un, la victime souhaiterait-elle être représentée par les avocats de la Cour chargés de veiller aux intérêts des victimes (Bureau du conseil public pour les victimes) ?

Oui Non

39. Le Bureau du conseil public pour les victimes est un bureau indépendant au sein de la Cour qui veille aux intérêts juridiques des victimes et qui les représente gratuitement.

SECTION G

COMMUNICATION DE L'IDENTITÉ DE LA VICTIME

Le présent formulaire sera communiqué à la Défense (l'accusé et ses avocats) et au Procureur de la CPI. Les juges peuvent décider qu'il sera communiqué sans que soit révélée l'identité de la victime.

40. Si l'identité de la victime était révélée à la Défense ou au Procureur de la CPI, la victime aurait-elle des raisons de s'inquiéter pour sa sécurité, son bien-être, sa dignité ou sa vie privée, ou pour ceux de toute autre personne ?

Oui Non

Si oui, quelles sont ces raisons ?

40. La victime peut non seulement redouter un danger physique mais aussi s'inquiéter pour son bien-être psychologique, sa réputation, sa vie privée et/ou sa dignité ou ceux de sa famille. L'identité de la victime ne sera pas révélée au public tant que la demande est en cours d'examen. Si la demande de la communication de l'identité peut à nouveau être posée à la victime.

